

## Résumé

Sur la commune de La Primaube, le futur parc des expositions de Malan (lieu-dit sur les) et sa zone d'activités mixtes qui sont compétence de l'Agglomération de Rodez concentre les enjeux suivants :

- **Transition écologique**

Ce projet est en contradiction avec l'urgence écologique : il **détruira environ 25 hectares de terres agricoles** alors que l'avenir commande de créer des ceintures vertes autour des villes pour les approvisionner en produits locaux, il augmente **l'étalement urbain** avec une zone d'activités qui n'est pas nécessaire, dans un cadre où l'Etat lui-même a pour objectif de stopper l'artificialisation des sols ([Instruction du Gouvernement du 29 juillet 2019](#)). Il **détruira aussi la biodiversité** sur cet espace naturel ([rapports du Comité Causse Comtal](#)).

- **Transition économique et sociale**

Ce projet est en contradiction avec une bonne gestion de l'argent public : **cet équipement de prestige est clairement surdimensionné** (il y a 2 salons annuels qui correspondent actuellement à ce besoin) et basé sur un modèle économique dépassé et erroné. **Les parcs des expositions, même récents, dans les territoires de même taille que Rodez ne génèrent pas d'attractivité économique:**

- A Cahors le parc (pourtant bien placé en sortie d'autoroute à proximité de Toulouse) est une coquille vide et l'agglomération développe le tourisme d'affaires en centre ville.
- A Agen, malgré la présence d'un zénith, la société privée qui le gère est en difficulté.
- D'autres villes comme Montauban organisent leurs salons professionnels sans parc des expositions, dans des salles du centre ville.

La **zone d'activités** mixte qui comprendra aussi des hôtels, restaurants et **7500 m<sup>2</sup> prévus pour des commerces**, va faire **concurrence aux commerces de proximité des centre-villes de l'agglomération.**

- **Transition démocratique**

Donc cet équipement coûteux, **29 Millions € d'argent public au total - 24 Millions € pour le parc des expositions et 5 Millions € pour la zone d'activités** - présente un risque évident de déséquilibre des comptes, dans un domaine très concurrentiel et avec la proximité du parc des expositions d'Albi qui est bien installé dans la durée. Dans ce cas, quelque soit la solution de gestion choisie, l'agglomération prend en charge les frais de fonctionnement pour équilibrer les comptes à hauteur de plusieurs centaines de milliers d'Euros par an : à Albi, Tarbes, Castres (2 salons par an seulement).

Ces enjeux ont-ils été bien présentés à la population ?

### Contexte politique :

- **Rodez Citoyen** a fait du parc de Malan un thème central de la campagne des municipales à Rodez. En novembre 2020, ce sont 5 élus communautaires sur 49 qui **ont voté contre** le nouveau plan financement, dont Marion, Berardi et Matthieu Lebrun, élus Rodez Citoyen (en 2019, M. Lebrun avait été le seul élu de Rodez Agglomération à voter contre ce projet. Les habitants de Rodez connaissent donc ce thème. Récemment, Marion Berardi (élue Rodez Citoyen) a fait une intervention en conseil d'agglomération pour exprimer de nouveau l'opposition à ce projet. La France Insoumise par l'intermédiaire de son élu régional Guilhem Serieys et le groupe EELV Aveyron ont pris position contre ce projet sous la forme de communiqués. Pour information, Sarah Vidal, première adjointe de Christian Teyssède, récemment exclue du PS pour cause de soutien à M. Teyssède LREM, et conseillère départementale, a voté contre la subvention en conseil départemental.

Il manque un travail d'information pour les habitants de La Primaube.

Le « collectif pour la préservation des terres agricoles » (CPPTA) s'est constitué pour s'opposer à ce projet : il est ouvert aux différentes forces politiques, associations, syndicats, habitants...

- Les arguments avancés par les promoteurs de ce projet, C.Teyssède (maire de Rodez et président de Rodez Agglomération) et J.P. Sadoul (maire de la Primaube et vice-président de Rodez Agglomération) sont économiques, mais nous pensons que **la vraie raison est politique**. Dans le cadre de la « politique de guichet » mise en place à Rodez Agglomération, **il n’y a pas de réflexion globale et chaque commune se doit d’avoir son équipement structurant à tour de rôle**. M. Sadoul a voté tous les équipements voulus par les autres communes et à présent, dans un cadre de « réciprocité », certains élus votent pour ce projet même s’ils ont des doutes ou des désaccords.

## Nos propositions

- Proposer un moratoire afin
  - d’annuler le projet de la **zone d’activités**,
  - de **reprendre le projet** du parc des expositions pour vérifier son intérêt économique auprès des habitants et de l’ensemble des acteurs locaux.
- Demander à ce que soit **rendue publique l’étude économique** qui permet d’affirmer que le parc d’expositions pourrait attirer **200.000 visiteurs annuels**, parmi lesquels des congressistes.
- Si le projet se poursuit, proposer aux habitants de demander un référendum local.

## Les alternatives

Des solutions sont possibles actuellement pour répondre aux besoins de spectacles et de congrès professionnels grâce à l’utilisation et mutualisations des équipements actuels :

- concernant les congrès professionnels, nous proposons de transformer la salle de l’Amphithéâtre de Rodez en véritable **centre des congrès**,
- concernant les **spectacles**, nous proposons d’**utiliser au mieux les équipements** récents et de très bonne qualité de l’**agglomération**, et dont le nombre et la taille sont suffisants pour le bassin de vie.

## Analyse écologique (Comité du Causse Comtal)

Ce travail d’analyse a été mené par le **comité du Causse Comtal, association agréée de protection de l’environnement**, qui a étudié les dossiers soumis à enquête publique à l’automne 2019 (loi sur l’eau et permis d’aménager). Dans les deux cas, il a déposé des **observations détaillées et très critiques** à l’égard de ce projet, dont on retiendra les éléments suivants.

### L’étalement urbain et l’artificialisation des sols:

**25 hectares de terres sacrifiées dont 3,5 hectares de zones commerciales supplémentaires**

Le parc des expos et les zones d’activité et commerciales intégrées au projet contribueront au phénomène de **l’étalement urbain** et de l’artificialisation des sols déjà pleinement en œuvre au nord de l’agglomération et qui gagne donc maintenant le sud de façon massive. Quelque **vingt-cinq hectares de terres agricoles et de zones naturelles vont être construits**, bétonnés ou « bitumés ». Ils s’ajouteront aux centaines (ou milliers) d’hectares qui ont subi le même sort à Rodez et dans les communes voisines depuis une quarantaine d’années du fait de l’urbanisation et de la création de zones d’activité et de zones commerciales (les 14 zones d’activité non commerciales de Rodez Agglomération représentent à elles seules une superficie de 460 hectares).

Nous demandons la **suppression de la zone commerciale de 3,5 hectares** prévue dans le projet : elle pourra accueillir **7 500 mètres carrés de surface de vente**. Les habitants du grand Rodez et des environs disposent en effet déjà à foison de surfaces commerciales de toutes sortes.

Inconvénients :

- la consommation excessive de surfaces agricoles et naturelles,
- **l’impact négatif sur les commerces du centre ville** de Rodez,
- l’accroissement de la circulation automobile et des embouteillages, avec toutes leurs conséquences négatives (voir ci-dessous),
- l’incitation à la surconsommation.

### Les atteintes à l’environnement et à la biodiversité

**35 espèces protégées menacées et une compensation écologique bidon !**

Le projet provoquera, sur une superficie de 25 ha, de graves atteintes aux milieux agricoles et naturels ainsi qu'aux espèces animales présentes sur le site. Un nombre important de ces espèces de faune sont protégées au niveau national ou régional. Rodez Agglomération a demandé des dérogations à l'interdiction de destruction d'espèces protégées et de leurs habitats.

**Le Comité Causse Comtal est opposé à ces dérogations et désapprouve totalement les arrêtés préfectoraux qui les ont déjà accordées.**

Au titre des mesures compensatoires concernant l'atteinte aux espèces protégées et à leurs habitats, Rodez Agglomération propose une partie du **domaine de Combelles** qui serait préservée mais qui abrite déjà la plupart des espèces impactées à Malan ! Il s'agit donc d'une **compensation « bidon », que nous dénonçons et refusons.**

#### **Pollution et trafic routier supplémentaire**

Le parc des expositions et la zone commerciale vont générer une augmentation importante du trafic routier, ce que reconnaît l'étude d'impact : « Le projet générant un trafic important » (p.169)

Inconvénients :

- Augmentation de la **pollution atmosphérique** et des problèmes de santé.
- Dépôt de substances polluantes sur les parkings et les voies de circulation, entraînant la **pollution des eaux** pluviales.
- Rejet accru de **gaz carbonique**, gaz à effet de serre, alors qu'il est nécessaire au contraire de réduire sa production en raison de son effet sur le dérèglement climatique dont on constate de plus en plus les conséquences négatives.
- **Nuisances sonores.**
- **Embouteillages**, en particulier sur la rocade de Rodez qui connaît un trafic très important et en progression ainsi que sur l'accès au parc des expositions à partir de la sortie de la rocade (sens Rodez- Baraqueville).

#### **Références : rapports du Comité Causse Comtal**

- voir <https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/vers-d%C3%A9finitive-tract-parc-des-expobis.pdf>
- et <https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/Observations-CCC-mise-%C3%A0-disposition-du-public-permis-dam%C3%A9nager-parc-des-expos-2019.pdf>.

## **Analyse économique**

### **Le projet**

Le contenu précis du projet varie selon les déclarations et les délibérations :

#### **1. Selon le site de Rodez Agglomération**

voir <https://www.rodezagglo.fr/agglo/grands-projets/parc-des-expositions/et>  
<https://www.rodezagglo.fr/uploads/2019/06/20180712cr-conseil-rodezagglo.pdf>

#### **Le parc des expositions**

Sur une superficie de **7 ha**, le projet de parc des expositions comprend :

- un hall d'accueil de 780 m<sup>2</sup>
- une **halle multifonction de 3 200 m<sup>2</sup>** avec **amphitéâtre de 500 places**
- un **hall secondaire de 1 800 m<sup>2</sup>**
- des **surfaces découvertes d'environ 18 000 m<sup>2</sup>** permettant d'accueillir des événements de type exposition, chapiteaux ...
- parvis du hall de 300 m<sup>2</sup> et cour de service de 300 m<sup>2</sup>
- **680 places de parkings** pour 15 000 m<sup>2</sup>

#### **La zone d'activités de 11 ha avec zone commerciale de 7500 m<sup>2</sup>**

Autour du parc des expositions, Rodez agglomération aménage une nouvelle **zone d'activités de 11 ha**, comprenant des voies de circulation, des stationnements et des espaces verts.

## 2. Selon le PLUI

voir le lien sur le site de Rodez Agglomération (dossier AOT) du PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal)

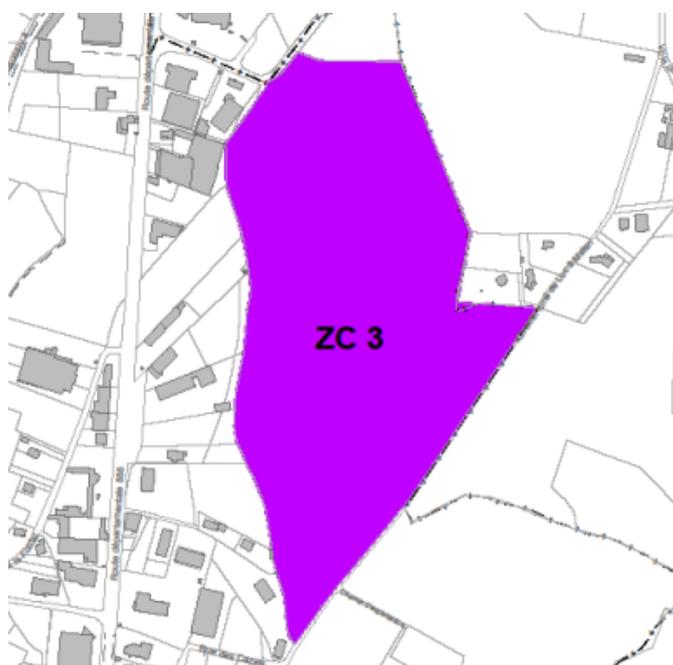
<https://www.rodezagglo.fr/agglo/grands-projets/parc-des-expositions/> puis lien «consulter le dossier»

<https://www.dropbox.com/sh/aohd99ibyhcdugw/AABrKYPoINFVOYtru9175yqWa?dl=0>

### La zone d'activités (fichier UX.pdf)

[...] **La zone commerciale (ZC)** (en violet sur la carte) : [...] la création de nouvelles surfaces commerciales (par construction neuve, changement de destination ou extension de bâti existant) est **autorisée** dans la limite d'un plafond global de surface de vente pour l'ensemble du pôle tel que défini ci-dessous.

Typologie	Secteurs	Potentiel de développement autorisé en m <sup>2</sup> de surface de vente par pôle
Pôle départemental ZC 1	Le Comtal	0
Pôle majeur ZC 2	Les Balquières	0
Pôle majeur ZC 3	Sud Expo	7500



## Les coûts

Les coûts de ce projet :

- **Investissement** : les coûts du projet se chiffrent à **29 Millions € d'argent public au total : 24 Millions € pour le parc des expositions et 5 Millions € pour la zone d'activités.**
- **Aides financières** pour les 24 Millions € du **parc des expositions** : Rodez Agglomération compte sur les contributions suivantes d'argent public
  - **4 Millions €** apportés par le **Conseil départemental,**
  - **4 Millions €** apportés par le **Conseil régional,**
  - **1 Millions €** apportés par l'Etat.

D'autres sommes ont été sollicitées (1,7 Millions auprès de la CCI, de la Chambre d'agriculture, de la Chambre des métiers, de l'Ademe et 1 Million supplémentaire auprès de l'Etat).

<https://www.aveyrondigitalnews.fr/2019/05/28/aveyron-le-parc-des-expositions-de-malan-au-coeur-des-debats-du-conseil-departemental/> (sommes reprises également dans un article de Centre Presse)

- **Fonctionnement** : après avoir examiné les parcs d'autres agglomérations équivalentes, nous pensons que le parc des expositions ne sera pas rentabilisé par un gestionnaire privé et devra être repris ou subventionné par l'agglomération.

## Conclusions

Concernant le parc des expositions :

- l'équipement est très clairement surdimensionné par rapport à la demande locale en foires et salons (voir l'argument de P. Angles gérant d'ADS organisation, Salon du mariage),
- les autres parcs peinent à organiser des salons professionnels : ils programment des salons généralistes mais **surtout des spectacles** dans une salle de **2000 personnes assises**.  
Or le projet à Rodez prévoit (peut être ?) seulement un amphithéâtre de 500 places, c'est-à-dire de capacité équivalente à la salle existante de La Baleine à Onet.

Sur les 5 parcs des expositions examinés :

- 3 parcs sans salle de spectacle sont gérés par la ville qui doit prendre en charge le déficit,
- parmi les 2 parcs **avec salle de spectacle** de 2000 places assises (et proches de métropoles), ce qui permet qu'ils soient gérés par des sociétés privées : **seul celui d'Albi est non déficitaire** (avec 175 000 visiteurs annuels dont environ la moitié pour des spectacles assis).
- La ville de **Montauban** (aire urbaine de 110 000 h) **organise des salons et foires dans les salles du centre** sans disposer de parc des expositions.

Concernant la zone d'activité mixte :

elle ne correspond non plus à aucun besoin sur l'agglomération (voir l'argument de S. Vidal, conseillère départementale), ni pour les entreprises, ni pour la zone commerciale.

## Enquête sur les autres parcs d'exposition de la région

### Territoires de taille équivalente

Le projet est basé sur le postulat que construire un équipement de prestige va créer une demande qui n'existe pas encore.

Nous allons examiner la situation des parcs des expositions des villes avec un territoire de taille équivalente dans la région (pour les références, voir section suivante):

- à **Albi** le parc des expositions est 2 fois plus grand, avec une salle de concert de 2000 personnes assises, proche de la métropole de Toulouse.

Ce parc attire 175 000 visiteurs annuels. Dans leur programmation de référence on note un seul congrès professionnel l'an dernier, et pour cette année (événements programmés début janvier) autant de salons généralistes que de spectacle, presque tous « assis ».

La société privée gestionnaire n'est pas en difficulté (d'après les compte rendus de Conseil Municipal).

- à **Agen** le parc des expositions est de la taille de celui prévu à Rodez mais possède un centre des congrès récent avec une salle de 2000 personnes assises, sur une aire urbaine plus grande qu'à Rodez et proche des 2 métropoles de Toulouse et Bordeaux.

Le parc a attiré 200 000 en 2016 visiteurs mais ne fait pas apparaître les chiffres de 2017 et 2018... Les événements programmés début janvier sont : seulement 3 salons généralistes pour le parc, aucun congrès, le reste sont des spectacle prévus au centre des congrès.

La **société privée** gestionnaire est **en difficulté financière**.

- à **Cahors** existe un parc des exposition (sans salle de spectacle) de taille équivalente à celui de Rodez, placé à une sortie d'autoroute et sans concurrence d'un parc proche (Montauban à 60 km ne possède pas de parc des expositions).

Il ne programme plus d'événements donc est en déficit chronique et coûte à l'agglomération **130 000 € de déficit** par an et **327 000 € de charges d'emprunt**. La ville de Cahors a choisi au lieu de rénover son parc des expositions de développer le tourisme d'affaires dans un bâtiment rénové du centre ville.

- à **Castres**, le parc des expositions est géré par la ville, qui n'organise que **2 salons par an**.
- à **Tarbes**, le parc des expositions (sans salle de spectacle) est 2 fois plus grand sur une aire urbaine plus grande qu'à Rodez, est géré par la ville.

Le parc attire 260 000 visiteurs annuels, sur des salons.

Sur les 4 dernières années, la ville verse une **participation** exceptionnelle à l'exploitation comprise **entre 240 000€ et 320 000€** : dans le compte-rendu de chaque conseil municipal qui vote cette participation il est écrit que « *la commercialisation des espaces rencontre de nombreuses difficultés* ».

## Références

### Coût du projet (parc des expositions sans la zone d'activités)

#### Financement du parc des expositions au Conseil d'agglomération 11/2020

Le plan de financement prévisionnel contractualisé serait donc le suivant :

DEPENSES	en € HT	RECETTES	en €	en %
Foncier	714 000,00	Etat : DSIL 2020 (actée) Etat : DSIL Plan de relance	1 000 000,00 1 000 000,00	4,34% 4,34%
Honoraires	2 987 681,00	Région Occitanie	4 000 000,00	17,37%
<i>Maitrise d'œuvre</i>	2 387 681,00	Département de l'Aveyron	4 000 000,00	17,37%
<i>Frais concours, AMO, AMO DSP, Etudes géotechniques, CT, OPC, CSPS, leve topo,...</i>	600 000,00	CCI de l'Aveyron	500 000,00	2,17%
Travaux de construction (stage PRO):	17 621 000,00	Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Aveyron	500 000,00	2,17%
<i>Structure</i>	3 967 200,00	Chambre d'Agriculture de l'Aveyron	500 000,00	2,17%
<i>Clos Couvert</i>	4 708 200,00	Rodez Agglomération	11 534 681,00	50,08%
<i>Aménagements intérieurs</i>	1 866 400,00			
<i>Lots techniques</i>	2 947 500,00			
<i>Scénographie</i>	1 206 500,00			
<i>Extérieurs (VRD/plantations)</i>	2 925 200,00			
Aléas	882 000,00			
Révisions de prix	830 000,00			
<b>TOTAL</b>	<b>23 034 681,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>23 034 681,00</b>	<b>100,00%</b>

<https://www.rodezagglo.fr/uploads/2020/11/cr-site-internet-cc-03-11-2020.pdf>

#### Augmentation des coûts de construction au Conseil d'agglomération 12/2020

L'impact sur le coût prévisionnel des travaux en tenant compte de la reprise des études de projet (PRO) évoquées ci-avant, est estimé à **18 837 000 € H.T.** soit une **augmentation de 6,90 %** par rapport à l'estimation au niveau APD.

[ce qui signifie que le plan de financement du parc passe à plus de 24 Millions €]

<https://www.rodezagglo.fr/uploads/2020/12/cr-conseil-rodez-agglo-15-12-2020.pdf>

## Arguments contre le projet

M. Lebrun et Marion Berardi, élus Rodez Citoyen à Rodez Agglomération

Vote du financement au Conseil d'agglomération 11/2020 (voir ci-dessus)

Cette communication entendue et après en avoir délibéré, le Conseil de Rodez agglomération, après un vote dont le résultat est le suivant :

Votants : 49

Pour : 44 } procurations comprises

Contre : 5 } (Marion BERARDI, Elisabeth GUIANCE, Jean-Marc LACOMBE, Matthieu LEBRUN, Alain PICASSO)

- approuve le plan de financement prévisionnel actualisé tel qu'exposé ci-avant ;
- sollicite une aide supplémentaire de l'Etat selon les modalités exposées ci-avant ;
- autorise M. le Président à signer tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

<https://www.rodezagglo.fr/uploads/2020/11/cr-site-internet-cc-03-11-2020.pdf>

Vote sur l'augmentation des coûts de construction au Conseil d'agglomération 12/2020 (voir ci-dessus)

Cette communication entendue et après en avoir délibéré, le Conseil de Rodez agglomération, après un vote dont le résultat est le suivant :

Votants : 50

Pour : 46 } procurations comprises

Contre : 4 } (Marion BERARDI, Jean-Marc LACOMBE, Matthieu LEBRUN, Alain PICASSO)

- après avoir pris connaissance des éléments susmentionnés ;
- approuve :
  - le nouveau coût prévisionnel de travaux pour la construction du Parc des expositions ;

<https://www.rodezagglo.fr/uploads/2020/12/cr-conseil-rodez-agglo-15-12-2020.pdf>

**P. Angles**, gérant d'ADS organisation (Salon du mariage, etc.).

*« Les salles existantes répondent à un besoin local. Alors c'est bien de vouloir faire un parc des expos, mais pour y faire quoi exactement ? Aujourd'hui, hormis le Salon de l'habitat qui pourrait prétendre à un tel équipement, pour le reste, je ne suis pas sûr que cela soit nécessaire. La réalisation de cet équipement va engendrer des coûts énormes, pour quels bénéfices ? La plupart des associations qui organisent aujourd'hui ces salons n'ont pas toutes les moyens de louer de telles installations. »*

**S. Vidal**, adjointe à la culture à Rodez, conseillère départementale

*[...] s'attarder sur les 4 M euros alloués sur un **projet global de 23 M euros (34 M euros en comptant la zone d'activité commerciale associée au projet)** [...] « Alors que la région compte déjà 23 parcs d'expositions et que Toulouse en construit un nouveau, j'ose espérer une véritable stratégie d'attractivité [...]»*

*[...] la conseillère est également opposée aux 7 500 m<sup>2</sup> de **zone commerciale**. « Il n'y a pas, aujourd'hui, sur le territoire de l'agglomération ruthénoise de saturation de l'offre qui justifierait la création de nouvelles zones commerciales. De plus, comme l'a rappelé la CCI dans un avis négatif rendu pour ce projet, la localisation est éloignée de la centralité de la commune. Et puis, un tel projet reviendrait à saturer notre territoire de zones commerciales et à fragiliser le commerce de proximité. »*

<https://www.centrepresseaveyron.fr/2019/05/29/rodez-le-financement-du-parc-des-expositions-fait-debat,8228544.php>

## Arguments en faveur du projet

### VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

*Rappel: Le projet de construction du Parc des expositions est une pièce majeure du projet de territoire. Cet équipement polyvalent permettra l'accueil d'événements en tout genre : expositions, conventions, spectacles, manifestations sportives. Il constituera un véritable outil d'attractivité et de développement pour le tissu économique aveyronnais et régional.*

<https://www.rodezagglo.fr/uploads/2019/06/20180712cr-conseil-rodezagglo.pdf>

**C. Teyssède**, maire de Rodez et président de Rodez Agglomération

*« On réserve seulement 7 000 m<sup>2</sup> pour des commerces et de l'artisanat »*

*volonté « d'un rééquilibrage entre le nord et le sud de Rodez »*

*« Ce parc des expositions n'a pas vocation à se situer à l'échelle de Rodez ou de l'agglomération mais à celle, au minimum, de l'Aveyron, et même de la région.»*

« L'agglomération de Rodez va être un moteur du développement économique du département, à travers des salons professionnels et des spectacles, de qualité remarquable, dans un environnement exceptionnel qui en fera un lieu de référence pour l'ensemble des manifestations économiques et culturelles de ces prochaines années  
Agroalimentaire, agriculture, développement durable, transition énergétique, économie numérique sont au nombre des thématiques déclinées sous forme de congrès, séminaires, manifestations grand public... Et aussi, donc, toutes les formes de spectacle. »

revue de presse

**JP.Sadoul**, maire de Luc-la-Primaube et vice-président de Rodez Agglomération

« Les nouveaux équipements créés de la richesse »

« L'analyse du contexte de besoins a démontré la justification d'un tel projet [...] manque d'infrastructures dans l'hypercentre pour l'organisation de manifestations nécessitant une surface importante (expos, foires, salons...) [...] participer [...] développement du tourisme d'affaires [...] vitrine du savoir faire de l'Aveyron dans [...] l'agriculture et toute son industrie. »

« Le mode de gestion directe est compliqué car ce n'est pas notre métier. Nous avons visité plusieurs parcs d'exposition en France, ils fonctionnent quasiment tous en délégation de service. Ils sont gérés par des prestataires. Ces professionnels ont de l'expérience et font de l'événementiel tout en maîtrisant les enjeux commerciaux. »

« une ville chef-lieu ne saurait se passer et qui tirera tout le département vers le haut [...] Le plan de fonctionnement vise un objectif de 221 à 272 jours d'activité par an et peut rassembler, par an également, de 180 000 à 220 000 visiteurs [...] le panier moyen d'un congressiste est supérieur à celui d'un touriste »

« congrès et salons d'entreprise sont en pleine croissance »

« C'est un investissement avec de l'argent public sagement pesé. Les nouveaux équipements créés de la richesse »

revue de presse

**M.Cantos**, président de la CCI

« Il faut avoir confiance en l'avenir, au territoire et à ses capacités. À nous d'imaginer les événements qui pourront s'y tenir. Il faut avoir de l'ambition, de l'audace ! »

revue de presse

## Parcs des expositions (territoires de taille équivalente)

Remarque préalable: l'**aire urbaine** représente l'ensemble des habitants (h) d'un même bassin d'emploi, et donc est représentative de la taille du territoire.

Rodez : aire urbaine de 85 000 h.

**Albi** : aire urbaine de 100 000 h.

Cette ville possède un équipement ancien et bien implanté (9 000 m<sup>2</sup> de surface couverte avec une salle de concerts de 2 000 personnes assises), qui attire 175.000 visiteurs annuels (voir <https://www.albiexpos.com/>), sur une aire urbaine de

La société privée gestionnaire n'est pas en difficulté (d'après les compte rendus de Conseil Municipal).

**Agen**: aire urbaine de 115 000 h.

Cette ville possède un parc des expositions datant de 20 ans avec 2 halls principaux de 2000 m<sup>2</sup> et 3400 m<sup>2</sup> mais adossé à un centre des congrès datant de 2014 (avec une salle de 2000 personnes assises et un amphithéâtre de 500 places). Le bassin de vie est plus important qu'à Rodez, de plus le parc est proche par l'autoroute de Bordeaux et Toulouse.

Le parc des expositions a attiré 200.000 en 2016 visiteurs mais ne fait pas apparaître les chiffres de 2017 et 2018... En janvier 2020, seulement 3 salons sont programmés (voir <https://www.agen-expo.com/agenda/manifestations>) les autres événements sont des spectacles programmés dans le centre des congrès.

La société privée gestionnaire Agen Expo Congrès est en difficulté financière :

### Rapport de la cour des comptes de 2013

[...] la chambre a noté qu'il y avait eu une très forte diminution de la redevance d'affermage versée à la communauté d'agglomération d'Agen sans signature d'un avenant à la convention qui lie les deux parties. [...] la SEM doit faire figurer dans ses comptes, comme dettes à l'égard de la communauté d'agglomération, la différence entre le montant de la redevance fixé par la convention d'affermage et ce qu'elle a effectivement versé. [...] Sa priorité devra être de redresser une situation financière qui s'est récemment dégradée. En effet, si le résultat affiché en 2011 n'est que légèrement négatif, le déficit aurait été en réalité bien plus important si la communauté d'agglomération n'avait pas fortement diminué le montant de la redevance d'affermage. [...] a réalisé des prévisions financières jusqu'en 2018 [...] compte tenu des déficits antérieurs, le résultat d'exploitation cumulé serait négatif de près de 330 K€ en 2018.

<https://www.ccomptes.fr/fr/documents/25733>

### Mandataires de type : Directeur général

Depuis le 08-07-2014			
<b>DEPECHE EVENTS</b>			
<a href="#">+ En savoir plus</a>			
Equilibre bilan	2018	2016	2015
Capitalisation	1,67 %	-3,68 %	-7,44 %
Endettement	0,61 %	-0,50 %	-0,65 %
Fonds de roulement	-688 400 €	-123 500 €	-149 700 €

<https://www.societe.com/analyse-financiere/agen-expo-congres-802941609.html>

03/06/2017

### Non dissolution anticipée suite à perte de ½ des capitaux propres

Source :  Infolegale

NON DISSOLUTION AGEN EXPOS CONGRES Société par Actions Simplifiée au capital de 100.000 euros Siège social : Avenue du Midi Parc des Expositions 47000 Agen 802941609 RCS Agen Par délibération en date du 23 Juin 2015, l'assemblée générale mixte, statuant en application de l'article L225-248 du Code de

commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social. Mention sera faite au RCS de Agen. Pour avis,

**Date de prise d'effet :** 23/06/2015

Annnonce publiée dans *Dépêche du Midi (La) /Edition du Lot et Garonne n°47340 du 03/06/2017*

<http://entreprises.lefigaro.fr/agen-expo-congres-a-e-c-47/entreprise-802941609>

**Cahors:** aire urbaine de 45 000 h.

Cette ville possède un parc des expositions datant de 2002 avec une surface de 4500 m<sup>2</sup> couverts.

Il est géré par la ville : ce parc n'organise presque plus d'événements, il est proposé à la location par l'agglomération du Grand Cahors mais ne possède pas de page internet dédiée.

L'agglomération n'arrive pas à le vendre...

*Mis à part le salon de l'habitat en février et le spectacle des Chevaliers du Fiel en mars 2016, l'affiche du parc des expos est désespérément vide. Le programmateur qui annonçait la venue de têtes d'affiche s'est envolé... [...] En **déficit chronique (130 000 € de déficit par an et 327 000 € de charges d'emprunt)**, l'équipement sous **utilisé coûte de plus en plus cher au Grand Cahors** qui s'interroge depuis plusieurs mois sur l'avenir du site.*

<https://www.ladepeche.fr/article/2015/09/11/2175000-parc-des-expositions-l-avenir-du-site-en-question.html>

**Castres**: aire urbaine de 65 000 h.

Cette ville possède un parc des expositions ancien, la société qui organisait la foire et les salons (depuis 116 ans !) a été dissoute en 2017 et le parc est géré par la ville.

La ville n'organise que **2 salons par an** (la Foire de Castres et le salon de l'Habitat), il ne possède pas de page internet dédiée (voir <http://www.ville-castres.fr/fr/foire-et-salons>).

**Tarbes**: aire urbaine de 115 000 h.

Cette ville possède un parc des expositions ancien (12.000 m<sup>2</sup> couverts) mais situé au centre ville, géré par la ville depuis 2013, sur un bassin de vie plus large que celui de Rodez.

Sur les 4 dernières années, la ville verse une **participation** exceptionnelle à l'exploitation comprise **entre 240.000€ et 320.000€**.

*[...] Ces contraintes et obligations dites de service public s'appliquent alors que **la commercialisation des espaces rencontre de nombreuses difficultés**. En effet, alors que la grille tarifaire est adaptée aux charges de la Régie, elle est trop élevée pour la plupart des usagers. [...] Constatant ces charges, et l'impossibilité d'appliquer les tarifs exigés, la Régie propose de solliciter par délibération de son Conseil d'administration une prise en charge par la Ville d'une part correspondant à des recettes non réclamées, conformément au tableau figurant en annexe. [...] il est proposé au Conseil municipal : d'octroyer à la régie « Tarbes Expos Pyrénées Congrès » **une participation exceptionnelle à l'exploitation de 297 681,24 €** (265 839,24 € en fonctionnement et 31 842 € en investissement)*

[http://www.tarbes.fr/fichier\\_kiosque/50\\_compte-rendu-conseil-10decembre18.pdf](http://www.tarbes.fr/fichier_kiosque/50_compte-rendu-conseil-10decembre18.pdf)

puis [http://www.tarbes.fr/fichier\\_kiosque/36\\_conseil-municipal-du-11%20decembre-2017.pdf](http://www.tarbes.fr/fichier_kiosque/36_conseil-municipal-du-11%20decembre-2017.pdf) etc